

de la manière suivante : “ Si festum Inventionis S. Crucis transferri contigerit post Pentecosten, dicitur eadem Missa, sed Introitus et Communio erunt sine Alleluia, ut in Missa Exaltationis die XIV septembris.”

Un second Alleluia doit être placé dans l'introït de cette messe *tempore paschali* ; comme aussi l'oraison doit être : *Deus qui in praeclara &c.*

52.—S. Stanislas (7 mai), supprimer la rubrique *Notandum est.*

53.—S. Félix (30 mai). Modifier la rubrique en cette manière : “ Tempore paschali Missa *Protesti*, fol. . . . Extra hoc tempus Missa *Statuit*, de communi unius martyris pontificis.”

54.—La messe du Sacré-Cœur de Jésus doit être indiquée à la fin de mai.

55.—S. Barnabé (11 juin). La rubrique qui se lit avant la messe dans certaines éditions, et qui manque dans d'autres éditions, doit être placée, à la fin, en ces termes : *Si hoc festum celebretur tempore paschali, Missa dicitur ut in festo S. Marci, fol. . . . praeter Orationes, Epistolam et Evangelium.*

56.—La messe du Précieux-Sang doit être placée au commencement de Juillet. Après cette messe il doit y avoir cette nouvelle rubrique : (voir la feuille ci-jointe, N° 5.)

57.—Octave de S. Jean-Baptiste (1er juillet). On lit dans la rubrique *ut in sequenti missa* ; il faut corriger comme suit : *ut in missa infra Octavam sub die III julii, pag. . . .*

58.—S. Camille (18 juillet), supprimer *ejusdem* dans la conclusion de l'oraison.

59.—Vigile de S. Jacques (24 juillet), remplacer les mots *de Vigilia Apostolorum*, par ceux-ci : *Ut in Vigilia unius Apostoli.* Même observation pour la vigile de S. Barthélemi.

60.—Ste. Anne (26 juillet), la conclusion de la secrète doit être *Per eundem*, et non *qui tecum.*

61.—Invention de S. Etienne (3 août), supprimer la rubrique : *Non dicitur Credo.*

62.—S. Hippolyte et S. Cassien (13 août), il faut lire dans la secrète : *Testificatio veritatis.*

63.—S. Bernard (20 août) ; l'épigraphe doit être : *Abbatis et Ecclesiae doctoris.*

64.—Ste. Jeanne-Françoise de Chantal (21 août), il faut exprimer que le *Credo* se dit *ratione octavae.* Supprimer *ejusdem* dans la conclusion de la post-communion.